

Reprographier un document

Uniquement à destination
des associations



V6 07032024

Numéro unique gratuit :
08000 13140

Services municipaux et CCAS

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 12h à 18h

Reprographier un document

(Uniquement pour les associations)

Je suis une association et je souhaite imprimer des documents (affiches, flyers...)

Pour imprimer des documents

Je fais la demande auprès d'Aurore Seignour (a.seignour@mairie-miramas.fr) en remplissant le formulaire de demande en téléchargement dans la rubrique « Mes démarches ».

Où récupérer les documents ?

Service reprographie
48 avenue Marius Chalve
13140 Miramas

